

**PROCES VERBAL
DE REUNION**

Date : 10/01/2023 - Heure : 20h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 12/01//2023

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 5
--	----------------------------------	------------------------------------

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2022
2. Budget Primitif 2023
3. Création de commission municipale
4. Vente de produits bio à la Mairie
5. Décision modificative au budget 2022
6. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour : Décision Modificative au budget 2022. Ce rajout est accepté à l'unanimité.

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le CA 2022 ne sera pas voté ce jour, quelques factures de l'année 2022 manquant encore à l'appel. Néanmoins les dernières estimations, examinées ce jour par le Conseil Municipal montrent un excellent résultat pour le budget de fonctionnement, bien meilleur que le meilleur jamais enregistré et permettant largement de couvrir les dépenses d'investissement.

Les estimations sont les suivantes :

a. Fonctionnement

- i. Dépenses : 280 431.17 €
- ii. Recettes : 460 516.21 € (dont 85 413.89 € en opérations d'ordre pour les travaux réalisés en régie)
- iii. Résultats : 180 085.04 € dont opérations d'ordre : 85 413.89 €

b. Investissement

- i. Dépenses : 217 661.87 € dont opérations d'ordre : 85 413.89 €
- ii. Recettes : 152 467.58 €
- iii. Résultats : - 65 194.29 € dont opérations d'ordre : 85 413.89 €

La trésorerie municipale au 10 janvier est de 166 100.96 €.

2 BUDGET PRIMITIF 2023

Le maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget déclinant le débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de décembre 2022 en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a examiné ce projet en intégrant l'ensemble des actions du DOB, lui-même déclinant la feuille de route du Conseil Municipal pour l'exercice 2022.

Les principaux chapitres du budget de Fonctionnement sont :

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 5
--	----------------------------------	--

En Dépenses

- Charges à caractère général : 85 400 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 97 700 €
- Autres charges de gestion courante : 88 500 €
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 8 500 €

En Recettes

- Impôts et taxes : 203 300 €
- Dotations, subventions et participations : 110 800 €
- Autres produits de gestion courante : 22 600 €
- Ventes de produits fabriqués : 1 300 €

Ceci ménage un résultat réel hors consommation des « dépenses imprévues » de 53 000 € (supérieur au capital des emprunts à rembourser en 2023).

Les principaux chapitres du budget d'investissement sont :

En Dépenses

- Acquisitions : 11 500 €
- Voirie : 14 400 €
- Bâtiments communaux : 120 000 €
- Capital des emprunts : 35 500 €

En Recettes

- Subventions d'investissement : 125 000 €
- Emprunts et dettes assimilées : 0 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 9 500 €
- Virement de la section d'exploitation (recettes) : 50 000 €

Après débat, ce projet de budget sera complété, équilibré et voté en février après présentation à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques.

3 CREATION DE COMMISSION MUNICIPALE

Une commission municipale en vue de la réalisation d'un bistrot de pays est créée. Tous les habitants du village intéressés sont invités à se signaler au secrétariat sur place, par mail (mairie-le-pin2@wanadoo.fr) ou par téléphone (0466820179).

4 VENTE DE PRODUITS BIO A LA MAIRIE

A compter du mois de février, la mairie prendra en charge la vente de produits de nettoyage, bio et à prix coûtant, en mairie, deux fois par mois le vendredi de 10 heures à midi et une fois par mois le samedi dans le même créneau horaire par le biais de la Régie municipale conformément à la décision unanime du Conseil Municipal du 28 juin 2022.

La liste de produits à la vente est la suivante :

- Lessive Eco
- Vinaigre blanc 14 °
- Lessive Fleur à savon

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 4 sur 5

- Liquide vaisselle éco
- Bicarbonate de soude
- Copeaux de savon de Marseille

Pour certains produits des contenants seront mis à la vente.

Le règlement se fera par chèque ou en argent liquide à la Régie Municipale.

La tenue des permanences par le Conseil Municipal se fera selon le calendrier suivant :

- i. Février date à valider selon arrivage produits : Véronique BELANGER
- ii. 4/03 : Patrick PALISSE
- iii. 1/04 : Patrick DOUCHY
- iv. 6/05 : Mireille ROUZAUD
- v. 3/06 : Frédéric PUGNERE
- vi. 1/07 : Anne LUPIAC
- vii. 5/08 : Raphaël CHEVALARD
- viii. 2/09 : Brigitte HOOGE
- ix. 7/10 : Stéphane LHUISSIER
- x. 4/11 : Lysiane PALISSE
- xi. 2/12 : Joël PUJADE

5 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2022

Le maire propose au Conseil Municipal une décision modificative, concernant un dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants ; il s'agit d'une opération d'ordre consistant à transférer 100 € du chapitre 011 au chapitre 014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au budget 2022.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Vœux du Maire et repas des aînés

Ils auront lieu comme prévu le 14 janvier, avec pour le Conseil Municipal, présence pour préparation le 13/01 à 17 heures et le 14/01 à 9 heures et nettoyage le 15/01 à 10 h30.

6.2 Litige

Le maire informe le Conseil Municipal d'un litige avec un habitant à la suite de la coupe d'un arbre situé sur la voie publique.

6.3 PNR

Une restitution du projet aura lieu le 9 février à 18 heures à Uzès. Y participeront Mireille ROUZAUD, Anne LUPIAC, Patrick PALISSE.

6.4 Equipement municipal

La marquise devant la porte de la mairie sera réparée.

6.5 Concert

Mireille ROUZAUD propose la réalisation d'un concert dans l'église du Pin par le Groupe de musique « Le Condor ». La mairie se rapprochera de la paroisse pour autorisation et organisation.

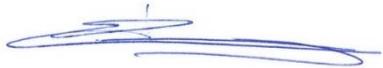
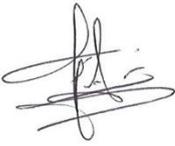
6.6 Eclairage de la sacristie

L'installation sera réparée.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 5 sur 5

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	